

et son royal époux, Jacques d'Aragon, de 1373 à 1376 ; Louis II, comte de Provence, roi de Naples, et sa mère, Marie de Blois, en 1386 ; à la même époque, Guy de Lusignan, roi de Chypre, ont accompli le pèlerinage de Sainte-Anne.

René d'Anjou, le souverain bien-aimé de la Provence, comte du pays, roi de Naples, daigna confirmer les privilèges du Chapitre d'Apt, en considération de ce qu'il était dépositaire des reliques de sainte Anne. Les lettres patentes données par ce prince sont sous la date de 1445.

François Ier, roi de France, vint témoigner sa dévotion à sainte Anne, en 1527 ; la comtesse de Tende, en 1553 ; le cardinal Conti, évêque d'Ancône, en 1604 ; le duc d'Angoulême, le 16 avril 1635 ; le comte d'Alais, le 4 septembre 1645 ; le Connétable de Lesdiguières, le vice-légat d'Avignon, en 1645, etc.

Des princes, des gouverneurs de provinces, des cardinaux, parmi lesquels le bienheureux Pierre de Luxembourg, remplirent le même devoir.

Anne d'Autriche, reine de France, se rendit, en mars 1660, au tombeau de sainte Anne ; elle y accomplit ses vœux, entourée de sa cour, et contribua par d'abondantes largesses à l'érection de la chapelle royale, où devaient être transférés les restes de son auguste Patronne.

Après avoir reconnu l'authenticité des reliques que démontraient et une tradition immémoriale et les pièces les plus probantes, conservées dans les archives de l'Eglise d'Apt, les Papes Benoit XII, Innocent VI, Martin V, Alexandre VI, Clément VII, Paul III, Clément VIII, ont accordé des indulgences aux fidèles qui, se rendant dans la cité aptésienne, accomplissaient leurs dévotions au tombeau de l'aïeule du Christ.

Des Cardinaux, le nombre en est grand, ont attaché des grâces particulières à la dévotion de sainte Anne, laquelle s'étendit à partir de XIII^e et XIV^e siècle en plusieurs lieux du Comtat et du Languedoc, et devint